

MaPrimeRénov' 2024 : les montants des aides enfin dévoilés **Effy fait le point sur les « gagnants » et « perdants » de la réforme des aides**

Paris, le 18 décembre – Alors que la réforme de MaPrimeRénov' 2024 entre progressivement en vigueur dès le 1^{er} janvier, Effy dévoile les nouveaux montants de MaPrimeRénov' examinés aujourd'hui au Conseil National de l'Habitat. A qui bénéficie le plus cette réforme ? Effy fait le point sur les gagnants et perdants de MaPrimeRénov' 2024.

Audrey Zermati, directrice stratégie Effy : « Deux petites semaines avant l'entrée en vigueur de la réforme, nous connaissons enfin les montants précis des aides de MaPrimeRénov' version 2024. Une bonne nouvelle pour les Français qui vont enfin pouvoir évaluer ce que cette réforme implique concrètement avant de lancer leurs projets de travaux. In fine au 1^{er} janvier 2024, 3 options s'offriront pour être éligible aux financements MaPrimeRénov'. Première option, l'installation d'un système de chauffage à énergies renouvelables (par exemple une pompe à chaleur ou un poêle). Deuxième option, la réalisation d'un bouquet de travaux comme changer sa chaudière et isoler ses murs par l'extérieur. Effy se félicite de cette option qui permet de maintenir l'isolation dans le parcours efficacité. Enfin troisième option, une rénovation globale qui implique à minima deux travaux d'isolation et le saut de 2 classes énergétiques au sens du DPE (passer par exemple de classe F à D) à l'issue de la rénovation. »

Grands gagnants de la réforme, les Français qui s'engagent dans un parcours de rénovation globale !

Scénario 1 : Rénovation Globale

GAGNANT



Hypothèse :

Ménage aux ressources très modestes, propriétaire occupant d'une maison classée G dans le Loiret.

Objectif :



Rénover leur logement afin d'atteindre la classe D du DPE (saut de 3 classes)

Programme de travaux :

Isolation thermique par l'extérieur, Isolation des planchers-bas, installation d'une VMC simple flux, installation d'une pompe à chaleur air/eau et remplacement des menuiseries existantes.

Coût des travaux : 63 000€ TTC

	2023	2024
Montant des aides (MaPrimeRénov' et CEE)	39 565 €	49 500 €
Reste à charge	23 435 €	13 500 €

De manière générale, le montant des aides en rénovation globale augmente pour tous les ménages. Pour les Français à revenus très modestes, le taux de couverture des aides augmente le plus fortement.

Dans l'exemple ci-dessus, on voit par exemple que MaPrimeRénov' pourra prendre en charge en 2024 une rénovation globale à hauteur de 78 % (contre 62 % en 2023). Dans la configuration la plus favorable, l'année prochaine, un ménage à revenu très modeste pourra toucher jusqu'à 63 000€ d'aides s'il engage des travaux d'au moins 70 000€ HT.

Comment en bénéficier ?

Pour être éligible, il est nécessaire de réaliser au moins deux types de travaux d'isolation. Si les aides pour réaliser une rénovation globale seront plus importantes à compter du 1^{er} janvier 2024, les Français devront obligatoirement se faire accompagner par une structure labellisée « Mon Accompagnateur Rénov' » (qui pourra parfois se révéler payant) pour mener à bien leur projet. Cet accompagnateur devra réaliser un audit énergétique pour déterminer le programme de rénovation du logement, comprenant obligatoirement deux gestes d'isolation et un saut d'au moins deux classes énergétiques au sens du diagnostic de performance énergétique (DPE).

Comment ces aides sont-elles calculées ?

Le montant de MaPrimeRénov' dépend du revenu des ménages, de l'ampleur et de l'ambition des travaux engagés (quelle classe énergétique visée à l'issue des travaux). Elle est calculée en pourcentage du montant des travaux, dans la limite d'un plafond.

Dans l'exemple ci-dessus, un ménage à revenus très modestes qui engage une rénovation globale pour une passoire thermique classée G et qui vise une classe énergétique D (saut de 3 classes) pourra bénéficier d'aides pouvant aller jusqu'à 49500€.

Autres gagnants de la réforme, les Français qui optent pour un chauffage à énergie renouvelable, dont les pompes à chaleur

Scénario 3 : Installation d'une pompe à chaleur air/eau

GAGNANT



Hypothèse :

Ménage aux ressources modestes, propriétaire occupant d'une maison de 150m² classée E à Royan.

Objectif :

Installation d'une pompe à chaleur air/eau en remplacement d'une chaudière au fioul

Coût des travaux : 15 000€ TTC

	2023	2024
Montant des aides (MaPrimeRénov' et CEE)	7 450 €	8 450 €
Reste à charge	7 550 €	6 550 €

Au 1^{er} janvier 2024 entrera en vigueur pour la première fois le dispositif **MaPrimeRénov' Décarbonation** qui valorise spécifiquement l'installation d'équipements de chauffage à énergie renouvelable, dont les pompes à chaleur font partie.

Comment bénéficier de ces aides ?

Les particuliers peuvent directement déposer leur demande de prime en créant un compte sur le site www.maprimerenov.gouv.fr ou se faire accompagner par des structures comme Effy.

Attention, à compter du 1^{er} janvier 2024, il sera nécessaire de fournir le DPE de son logement pour déposer une demande de MaPrimeRénov'.

Comment ces aides sont-elles calculées ?

MaPrimeRénov' Décarbonation fonctionne sur le principe de primes forfaitaires établies par type de travaux et par niveau de performance énergétique visé.

Avec la réforme 2024, les aides augmentent de 1000€ pour l'installation d'une pompe à chaleur air/eau et de 2000€ pour une pompe à chaleur géothermique.

« Perdants » de la réforme, les Français qui souhaitent uniquement réaliser des travaux d'isolation

Scénario 2 : Isolation thermique par l'extérieur

PERDANT



Hypothèse :

Ménage aux ressources intermédiaires, propriétaire occupant d'une maison classée E de 120m² dans la Sarthe.

Objectif :

Réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur

Coût des travaux : 18 000€ TTC

	2023	2024
Montant des aides (MaPrimeRénov' et CEE)	5 200 €	1 200 €
Reste à charge	12 800 €	16 800 €

La réforme de MaPrimeRénov' marque la fin des financements des travaux d'isolation thermique en « mono geste » via MaPrimeRénov'. Pour bénéficier de ces aides à l'isolation, il sera obligatoire de réunir ses travaux dans un bouquet intégrant en plus une installation de chauffage ENR (PAC, Chaudière biomasse ou poêle) ou une installation d'eau chaude sanitaire ENR(ballon thermodynamique...).

Un ménage qui souhaite réaliser une isolation thermique par l'extérieur devra donc prévoir un montant de travaux plus important pour intégrer un changement de système de chauffage ou d'eau chaude sanitaire.

Bilan mitigé pour les particuliers qui souhaitent installer un système de chauffage au bois.

L'année prochaine, il sera toujours possible pour un ménage de bénéficier d'une aide pour financer un équipement de chauffage au bois, comme un poêle à bois par exemple. En revanche, dès le 1^{er} avril 2024, le montant des aides pour le bois baissera de 30 % !

Focus – Tableau des nouveaux montants MPR

A compter du 1^{er} janvier 2024¹, un ménage pourra financer grâce à MaPrimeRénov' :

- un seul geste de travaux
- un bouquet de travaux, comme l'installation d'une pompe à chaleur et la réalisation d'un geste d'isolation

Le premier tableau, ci-dessous, précise les montants d'aide si le ménage ne réalise qu'un seul geste de rénovation énergétique.



PANORAMA DES AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE 2024

UN SEUL GESTE DE TRAVAUX

TRAVAUX RÉALISÉS PAR UN PROFESSIONNEL RGE		MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES		MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES		MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES		MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS		SANS DISTINCTION DE REVENU	
Tarifs en vigueur au 01/01/2024		MAPRIME RÉNOV'	PRIME EFFY (CEE)	MAPRIME RÉNOV'	PRIME EFFY (CEE)	MAPRIME RÉNOV'	PRIME EFFY (CEE)	MAPRIME RÉNOV'	PRIME EFFY (CEE)	ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO	TVA À 5,5%
ISOLATION	Isolation des combles perdus	✗	11 €/m ² (1)	✗	10 €/m ² (1)	✗	10 €/m ² (1)	✗	10 €/m ² (1)	✓	✓
	Isolation des combles aménagés/aménageables	✗	11 €/m ² (2)	✗	10 €/m ² (2)	✗	10 €/m ² (2)	✗	10 €/m ² (2)	✓	✓
	Isolation des toitures terrasses	✗	8 €/m ² (2)	✗	7 €/m ² (2)	✗	7 €/m ² (2)	✗	7 €/m ² (2)	✓	✓
	Isolation des murs par l'extérieur	✗	11 €/m ² (1)	✗	10 €/m ² (1)	✗	10 €/m ² (1)	✗	10 €/m ² (1)	✓	✓
	Isolation des murs par l'intérieur	✗	11 €/m ² (2)	✗	10 €/m ² (2)	✗	10 €/m ² (2)	✗	10 €/m ² (2)	✓	✓
CHAUFFAGE/EAU CHAUDE SANITAIRE	Chaudière à bûches	8 000 €	4 450 € (2)	6 500 €	4 450 € (2)	3 000 €	2 780 € (2)	✗	2 780 € (2)	✓	✓
	Chaudière à granulés	10 000 €	4 450 € (2)	8 000 €	4 450 € (2)	4 000 €	2 780 € (2)	✗	2 780 € (2)	✓	✓
	Chauffe-eau solaire	4 000 €	✗	3 000 €	✗	2 000 €	✗	✗	✗	✓	✓
	Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	✗	800 €	✗	400 €	✗	✗	✗	✓	✓
	Insert cheminée	2 500 €	890 € (2)	1 500 €	890 € (2)	800 €	560 € (2)	✗	560 € (2)	✓	✓
	Poêle à bûches	2 500 €	890 € (2)	2 000 €	890 € (2)	1 000 €	560 € (2)	✗	560 € (2)	✓	✓
	Poêle à granulés	2 500 €	890 € (2)	2 000 €	890 € (2)	1 500 €	560 € (2)	✗	560 € (2)	✓	✓
	Pompe à chaleur air/air	✗	834 € (2)	✗	770 € (2)	✗	770 € (2)	✗	770 € (2)	✗	✗
	Pompe à chaleur air/eau	5 000 €	4 450 € (1)(2)	4 000 €	4 450 € (1)(2)	3 000 €	2 780 € (1)(2)	✗	2 780 € (1)(2)	✓	✓
	Pompe à chaleur géothermique (eau/eau)	11 000 €	5 560 € (2)	9 000 €	5 560 € (2)	6 000 €	5 560 € (2)	✗	5 560 € (2)	✓	✓
	Système solaire combiné	10 000 €	5 560 € (2)	8 000 €	5 560 € (2)	4 000 €	5 560 € (2)	✗	5 560 € (2)	✓	✓

Attention : Seuls les textes réglementaires font foi. Le cumul des aides est plafonné en fonction du niveau de revenus (1) et (2). Montants maximums des Primes Effy pour des travaux réalisés par un Partenaire Effy sous réserve d'éligibilité et du respect des Conditions Générales de Vente de l'offre Effy Sérénité (3) et Liberté (4). Voir les conditions complètes sur Effy.fr. Pour les autres aides voir les réglementations en vigueur. (2) Pour une surface à isoler plafonnée à 100m².

Le second tableau, ci-dessous, donne des exemples (non-exhaustifs) de bouquets de travaux éligibles à MPR et les montants associés

¹ Selon les projets de textes présentés en CNH le 18 décembre 2023

Exemples de bouquets de travaux à réaliser.

TRAVAUX RÉALISÉS PAR UN PROFESSIONNEL RGE Tarifs en vigueur au 01/01/2024		MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES		MÉNAGES AUX REVENUS MODÈSTES		MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES		MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS	
		MAPRIME RÉNOV'	PRIME EFFY (CEE)	MAPRIME RÉNOV'	PRIME EFFY (CEE)	MAPRIME RÉNOV'	PRIME EFFY (CEE)	MAPRIME RÉNOV'	PRIME EFFY (CEE)
POMPE À CHALEUR + ISOLATION OU AUTRES	Pompe à chaleur air/eau	5 000 €	4 450 €	4 000 €	4 450 €	3 000 €	2 780 €	X	2 780 €
	Isolation des murs par l'extérieur	75 €/m²	11 €/m²	60 €/m²	10 €/m²	40 €/m²	10 €/m²	X	10 €/m²
	Pompe à chaleur air/eau	5 000 €	4 450 €	4 000 €	4 450 €	3 000 €	2 780 €	X	2 780 €
	Fenêtre double vitrage	100 €/fenêtre		80 €/fenêtre		40 €/fenêtre		X	
	Pompe à chaleur air/eau	5 000 €	4 450 €	4 000 €	4 450 €	3 000 €	2 780 €	X	2 780 €
	Isolation des combles aménagés/aménageables	25 €/m²	11 €/m²	20 €/m²	10 €/m²	15 €/m²	10 €/m²	X	10 €/m²
POÊLE + ISOLATION	Pompe à chaleur eau/eau	11 000 €	5 560 €	9 000 €	5 560 €	6 000 €	5 560 €	X	5 560 €
	Dépose de cuve à fioul	1200 €		800 €		400 €		X	
	Pompe à chaleur eau/eau	11 000 €	5 560 €	9 000 €	5 560 €	6 000 €	5 560 €	X	5 560 €
	Audit énergétique	500 €		400 €		300 €		X	
CHAUFFE-EAU ENR + ISOLATION	Poêle à bois/granulés/insert cheminée	2 500 €	890 €	2 000 €	890 €	1 500 €	560 €	X	560 €
	Isolation des murs par l'extérieur	75 €/m²	11 €/m²	60 €/m²	10 €/m²	40 €/m²	10 €/m²	X	10 €/m²
	Poêle à bois/granulés/insert cheminée	2 500 €	890 €	2 000 €	890 €	1 500 €	560 €	X	560 €
	Isolation des combles aménagés/aménageables	25 €/m²	11 €/m²	20 €/m²	10 €/m²	15 €/m²	10 €/m²	X	10 €/m²
	Poêle à bois/granulés/insert cheminée	2 500 €	890 €	2 000 €	890 €	1 500 €	560 €	X	560 €
	Fenêtre double vitrage	100 €/fenêtre		80 €/fenêtre		40 €/fenêtre		X	
CHAUFFE-EAU ENR + ISOLATION	Chauffe-eau thermodynamique	1200 €	11 €/m²	800 €	10 €/m²	400 €	10 €/m²	X	10 €/m²
	Isolation des murs par l'extérieur	75 €/m²		60 €/m²		40 €/m²		X	
	Chauffe-eau thermodynamique	1200 €	11 €/m²	800 €	10 €/m²	400 €	10 €/m²	X	10 €/m²
	Isolation des combles aménagés/aménageables	25 €/m²		20 €/m²		15 €/m²		X	

Attention : Seuls les textes réglementaires font foi. Liste non exhaustive.

Le troisième tableau met à jour les niveaux de revenu pour l'éligibilité à MPR à partir du 1/01/2024

PLAFONDS DES RESSOURCES ANNUELLES POUR BÉNÉFICIER DE MAPRIMERÉNOV' ET DE LA PRIME EFFY

ÎLE-DE-FRANCE

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes	Ménages aux revenus intermédiaires	Ménages aux revenus supérieurs
1	≤ 23 541 €	≤ 28 657 €	≤ 40 018 €	> 40 018 €
2	≤ 34 551 €	≤ 42 058 €	≤ 58 827 €	> 58 827 €
3	≤ 41 493 €	≤ 50 513 €	≤ 70 382 €	> 70 382 €
4	≤ 48 447 €	≤ 58 981 €	≤ 82 839 €	> 82 839 €
5	≤ 55 427 €	≤ 67 473 €	≤ 94 844 €	> 94 844 €
Par personne supp.	+ 6 970 €	+ 8 486 €	+ 12 006 €	+ 12 006 €

≤ : inférieur ou égal
> : supérieur

AUTRES RÉGIONS

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes	Ménages aux revenus intermédiaires	Ménages aux revenus supérieurs
1	≤ 17 009 €	≤ 21 805 €	≤ 30 549 €	> 30 549 €
2	≤ 24 875 €	≤ 31 889 €	≤ 44 907 €	> 44 907 €
3	≤ 29 917 €	≤ 38 349 €	≤ 54 071 €	> 54 071 €
4	≤ 34 948 €	≤ 44 802 €	≤ 63 235 €	> 63 235 €
5	≤ 40 002 €	≤ 51 281 €	≤ 72 400 €	> 72 400 €
Par personne supp.	+ 5 045 €	+ 6 462 €	+ 9 165 €	+ 9 165 €

≤ : inférieur ou égal
> : supérieur

effy.fr



À propos du groupe EFFY (www.effy.fr)

Effy est le n°1 de la rénovation énergétique en ligne, avec plus de 18 millions de visiteurs en 2022 sur les sites du groupe. Pionniers du secteur, nous accompagnons depuis près de 15 ans les particuliers dans la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique. Cet accompagnement va d'une simple assistance et la mobilisation des aides (Effy Liberté), jusqu'à un service clef en main assurant le suivi de A à Z du chantier, garantissant la qualité des travaux ainsi que leur financement (Effy Sérénité). Plus de 150 conseillers en rénovation énergétique répondent gratuitement aux questions de près de 500 000 personnes chaque année et les orientent dans leur parcours.

Effy sélectionne et agréé ses artisans partenaires certifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). Nous en comptons plus de 3 600, présents dans tous les territoires et de tous les corps de métiers. Ensemble, nous réalisons plus de 100 000 chantiers de rénovation énergétique par an, représentant un volume d'affaires de plus de 800 M€. Notre ambition est d'accélérer la rénovation énergétique, en facilitant chaque étape, et en permettant aux particuliers et aux professionnels d'économiser du temps, de l'argent et de l'énergie.